

Élections à Piedmont

Martin Nadon et toute son équipe l'emportent

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Le 12 juin dernier avaient lieu des élections partielles à la municipalité de Piedmont, ces dernières faisant suite à la démission de la mairesse, Nathalie Rochon, et des trois conseillers qui étaient demeurés dans son équipe.

Rappelons les relations tendues qui existaient au sein du jeune conseil et la dissidence des conseillers Marival Gallant, Bernard Bouclin et Richard Valois à peine quelques mois après l'élection lors de laquelle ils s'étaient présentés en équipe avec Nathalie Rochon. Demeurés en poste, les trois conseillers ont constitué une équipe, dont aucun membre n'a été élu. C'est l'équipe de Martin Nadon qui a été intégralement portée au pouvoir par la population.

Aucun candidat élu dans l'équipe des conseillers qui demeurent en poste

Les conseillers restants s'étaient adjoints à Denis Robillard comme candidat à la mairie. Ce dernier a été défait contre Martin Nadon avec, respectivement, 409 et 728 voix. Les trois conseillers qui s'étaient joints à l'équipe, Érick Perreault, Sylvie Bombardier et Alexandre Baulne Monette ont également été défaits.

En entrevue avec le *Journal*, les trois conseillers élus l'automne dernier se sont dit déçus et inquiets pour la population et les employés de la

municipalité: «On avait réussi à instaurer une atmosphère de calme et le plaisir de travailler à l'Hôtel de Ville et on craint que ça dérape à nouveau» - Richard Valois, maire suppléant et conseiller.

«Monsieur Nadon a été élu par 24,75% des électeurs. On félicite son équipe. Mais il ne faut pas s'en cacher, la manière de faire de la politique de monsieur Nadon est de noircir ses opposants sans s'appuyer sur des faits. Il a décidé consciemment de ne pas nous contacter et ne pas bien comprendre les enjeux entourant la démission de Nathalie Rochon et de ses collègues. On ne pourrait travailler avec une équipe qui ne désire pas expliquer ses décisions dans la transparence et avec la rigueur des processus de décision qu'exige la politique municipale. Nous, on sait qu'on a eu et qu'on peut avoir des échanges civilisés.»

Nadon confiant

En entrevue avec le *Journal*, Martin Nadon s'est dit très heureux du résultat de l'élection: «Notre victoire est convaincante. On doit écouter le

choix de la population et prendre acte des résultats». Ayant travaillé toute sa vie en développement de la démocratie, il explique: «Des fois, ça n'a pas fait mon bonheur et je l'ai accepté.»

Il est très heureux de l'élection de ses trois conseillers, Denis Royal, Charles Daneau et Christian Lefebvre. Il insiste également: dans trois ans et demi, il y aura élection à nouveau et il invite les femmes qui souhaitent participer en politique municipale à le contacter. L'absence de parité homme-femme dans son équipe est, selon lui, un fait exceptionnel justifié par l'urgence. Il souhaite, lors d'un prochain mandat éventuel, ramener la parité au Conseil.

Une main tendue

Il mentionne au *Journal* que ce sera, tel qu'exprimé dans la campagne, la politique de la main tendue et qu'il a confiance que tout le conseil réussira à remettre Piedmont sur pied. Pour lui, ils sont sept citoyens qui veulent faire avancer Piedmont et ils n'ont aucune raison de ne pas s'entendre et de travailler ensemble en faisant preuve de bonne volonté. «La crise des derniers mois a évidemment causé des dommages et il faut s'affairer à réparer les pots cassés.»

Priorités: développement urbain et embauche de personnel

Martin Nadon veut que Piedmont reste une campagne et que les citoyens puissent en contrôler le développement: «Notre territoire, c'est un bien commun et on doit le



Juin 2022 - Résolutions de la commission municipale

Les élections pour les trois postes de conseillers vacants et le poste de maire auront lieu le 12 juin prochain. D'ici là, c'est toujours la Commission municipale adopte les résolutions qu'elle juge nécessaires à l'administration de la municipalité.

Ainsi, plusieurs demandes de PIIA ont été traitées. Le texte de plusieurs résolutions prises le 3 juin n'est pas disponible sur le site de la Municipalité au moment d'écrire ces lignes. Ces dernières seront détaillées dans la prochaine parution.

Le budget opérationnel pour les élections a été adopté le 13 mai dernier, d'une somme de 92 141,78 \$, la somme sera prélevée à même le surplus libre. Pour comparaison, le budget qui

avait été adopté pour les élections de l'automne 2021 s'élevait à 40 500 \$, soit près de 2,3 fois moins élevé.

Le *Journal* a questionné Richard Valois, maire suppléant, à ce sujet afin de comprendre ce qui explique cette hausse impressionnante du budget d'élections. Il explique que le budget adopté provient d'un calcul prévisionnel qui a été fait par le Président d'élection et qu'il s'agit du coût maximal. Le coût réel ne sera connu qu'après l'élection.

Il soutient que la situation à Piedmont commandait d'embaucher des personnes d'expérience et que ces dernières doivent travailler d'arrache-pied pour organiser des élections dans un court délai.

protéger. C'est aussi pour le bien de l'environnement. On ne ferme pas la porte au développement mais il devra être réfléchi. Tous les efforts seront mis pour que des situations de développement invraisemblables ne se reproduisent plus.»

Il y a aussi la pénurie de personnel qui touche la municipalité qui inquiète le nouveau maire: «On va avoir besoin de personnel compétent, notamment en matière d'urba-

nisme, et on va devoir y réserver les ressources adéquates.»

Martin Nadon invite également la population à venir le rencontrer lors des événements municipaux qui auront lieu prochainement, soit la Saint-Jean, la fête de la famille et les festivités entourant le centième anniversaire. - L'assermentation de l'équipe doit avoir lieu le 17 juin et la prochaine séance du Conseil, le 4 juillet prochain.

Fonds Régions et Ruralité 2022 des Pays-d'en-Haut

Le Conseil de la MRC octroie 374 000 \$

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Le dernier conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a confirmé l'octroi de 374 000 \$ issu du Fonds Régions et Ruralité (FRR) à 18 projets structurants pour la région. Un choix difficile puisque la MRC avait reçu 27 projets, tous de qualité selon l'agente de développement des communautés Caroline Arseneau.

Les projets étaient nombreux, étoffés et structurés: «Cela se voit dans la qualité des dossiers présentés». Aspect intéressant et nouveau: des demandes collectives ont été présentées. C'est-à-dire que des organismes ont présenté des projets en tant que groupe, plutôt que de déposer des dossiers séparément et en compétition les uns envers les autres. Ces projets sont de très bons

exemples de l'aspect structurant de la démarche et sont les témoins de toute l'entraide que nous pouvons opérer sur le territoire», analyse madame Arseneau.

Un choix difficile

À la suite de la réception des dossiers, le Comité FRR - formé de représentants élus et membres de divers secteurs d'activité sur le terri-

toire (communautaire, culturel, économique, etc.) - a pu constater l'ampleur des besoins sur le territoire de la MRC. Par le fait même, la MRC reconnaît que les organismes communautaires ont su s'adapter, et faire preuve de créativité pour maintenir un niveau de service de haute qualité. La pertinence de ce fonds est donc plus forte que jamais.

«La nature diversifiée des projets répond à de multiples groupes de notre grande communauté et nous sommes très fiers du travail accompli par les organismes promoteurs. Particulièrement dans ce contexte au lendemain d'une pandémie qui nous a amené à redoubler d'efforts et collaborer pour le bien-être de notre milieu de vie», a déclaré André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Pour des municipalités et des régions encore plus fortes

Rappelons que le FRR est en vigueur pour la durée du Partenariat 2020-2024 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Par ce fonds, la MRC offre différentes formes de soutien (aide technique, accompagnement et aide financière) et vise un développement dynamique du territoire par le biais de projets structurants visant à améliorer le cadre de vie de l'ensemble de sa population.

Tableau des octrois du Fonds Régions et Ruralité 2022-2023

Promoteur	Montant
Association des Auteurs des Laurentides	20 000 \$
L'Anr'Aidant	35 000 \$
Festival des Arts de Saint-Sauveur	20 500 \$
La Table des aînés	20 000 \$
Musée du ski des Laurentides	20 000 \$
Garde-Manger des Pays-d'en-Haut	35 000 \$
Éco-corridors laurentiens	25 000 \$
Abrinord	11 000 \$
Vélo Pays-d'en-Haut	15 000 \$
Café communautaire l'Entre-Gens	18 000 \$
SHE Toumenvert	6 000 \$
Société de plein air des Pays-d'en-Haut	35 000 \$
Coopérative de solidarité des 4 pôles	35 000 \$
Arts et culture Saint-Adolphe	15 000 \$
Chambre de commerce et tourisme de Saint-Adolphe-d'Howard	9 500 \$
Coopérative de solidarité Jardins Nourri-Cimes	25 000 \$
Plein air Sainte-Adèle	14 000 \$
Ville d'Estérel, au Parc de l'Estérel	15 000 \$
Total	374 000 \$